

Image not found or type unknown



Mutuelle pour un salarié en invalidité mais non licencié

Par **Lionel92**, le **11/06/2019** à **14:17**

Bonjour à tous,

Mon meilleur ami a eu un AVC; il n'a pas été licencié par son employeur, il est aujourd'hui en invalidité et placé en foyer.

Il ne bénéficie plus de la mutuelle de son entreprise: est-ce normal ou pas ? si non, quelles sont les démarches à faire pour qu'il rebénéficie de sa mutuelle.

Merci,

Lionel